



Compte-rendu de la réunion du CVC du 25 mai 2021

Sujet : la tenue vestimentaire au collège

Que retrouve-t-on dans les textes ?

On parle de « tenue correcte », ce qui peut donner lieu à des interprétations très différentes. Et il semble difficile de « mesurer » des longueurs de vêtements.

Néanmoins, quelques règles existent :

- « Le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit »
- aucune loi n'interdit à un établissement scolaire de réglementer la tenue des élèves au sein des locaux scolaires en vue de préserver l'ordre, et notamment pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de civilité
- l'interdiction de tout couvre-chef dans les bâtiments scolaires et les salles de classe est légale
- porter un vêtement sur lequel est dessinée une feuille de cannabis est considéré comme une incitation à la consommation, et donc est interdit

Rappel sur le rôle du règlement intérieur :

Il permet d'indiquer quelles sont les consignes, les règles à respecter. Ces règles sont les mêmes dans tous les collèges (ex : le téléphone), elles apportent un cadre réglementaire, qui protège autant les élèves que les adultes. En plus de ces règles, chaque établissement peut y ajouter des éléments qui lui sont propres (ex : les décharges parentales lors des sorties).

C'est quoi une tenue correcte ?

- C'est une tenue qui ne doit choquer personne : pas trop « dénudée », pas de signes religieux, politiques...
- elle doit être propre (ex : ne pas porter un même jogging pendant une semaine, avoir des vêtements qui sentent mauvais)...
- elle doit être respectueuse (pas d'inscriptions vulgaires, choquantes...)
- c'est une tenue pour travailler au collège. On ne vient pas au collège en tenue de plage, ou en tenue de soirée (chaque situation a sa tenue adaptée).
- C'est aussi une tenue en rapport avec la saison (ex : avoir un manteau quand il fait froid)

La tenue correcte, c'est pour qui ?

- Cela concerne autant les filles que les garçons
- Cela concerne autant les élèves que les adultes

Les membres du CVC ont passé en revue les différentes pièces qui peuvent composer une tenue. Des discussions ont eu lieu. Il en ressort qu'il est parfois difficile de statuer sur ce qui est acceptable ou pas, avec des vêtements ayant un rendu différent selon les morphologies. Il a été retenu que les vêtements ne doivent pas permettre de voir les sous-vêtements, et/ou les fesses, les seins et l'abdomen. Certains points ont pu être statués. Les représentants du CVC feront des propositions aux élèves du collège (en passant dans toutes les classes) afin de connaître leurs avis.

Les différents éléments d'une tenue :

Les pantalons :

- OUI pour tous les modèles, les couleurs
- MAIS, les trous aux genoux sont acceptés, à condition que les trous ne s'ouvrent pas jusqu'aux cuisses
- NON aux pantalons « en lambeaux »

Les jupes, les robes :

- la longueur limite est celle qui ne permet pas de « voir » les fesses
- une jupe courte ne pose pas de problème si elle est portée avec un short

Les shorts

- OUI pour tous les shorts, dans la mesure où les fesses sont couvertes dans leur intégralité
- NON pour les shorts de plage (adaptés pour aller à la plage)

Les hauts :

Il est difficile de statuer sur des largeurs de bretelles, ou la profondeur d'un décolleté. La règle reste la même, c'est à dire ne pas voir les seins et l'abdomen, le soutien-gorge

- OUI pour tous les hauts qui respectent cette règle

- OUI pour les vêtements transparents mais portés par-dessus un débardeur
- NON aux bustiers sans bretelles
- NON aux brassières
- NON aux hauts dévoilant le nombril
- NON aux vêtements portant une inscription choquante et/ ou interdite

Les chaussures :

- OUI pour les tennis, bottines, bottes, chaussures basses...
- NON pour les talons de plus de 3 cm (cela ne concerne pas les adultes), les tongs et les claquettes (qui ne sont pas du tout adaptés, notamment pour marcher dans les escaliers (risques de chutes).